

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03619 Numéro SIREN : 828 311 415 Nom ou dénomination : ZF INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/027827

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small flourish at the top.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/04/2017 au 30/09/2018 (18 mois)			du 01/03/2017 au 31/03/2017 (01 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<i>Actif immobilisé</i>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	153 353	44 977	108 376			108 376
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	979 200 010		979 200 010	10		979 200 000
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	979 353 363	44 977	979 308 386	10		979 308 376
<i>Actif circulant</i>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	728 234		728 234			728 234
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	11 550		11 550			11 550
. Personnel	1 906		1 906			1 906
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	21 516 229		21 516 229			21 516 229
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 464		16 464			16 464
. Autres	15 979 394		15 979 394			15 979 394
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	26 813		26 813			26 813
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	6 767		6 767			6 767
TOTAL (II)	38 287 357		38 287 357			38 287 357
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 017 640 720	44 977	1 017 595 743	10		1 017 595 733

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/04/2017 au 30/09/2018 (18 mois)	du 01/03/2017 au 31/03/2017 (01 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 393 549 507)	393 549 507	10	393 549 497
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-52 033 917		-52 033 917
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	341 515 590	10	341 515 580
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	671 634 448		671 634 448
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 222		252 222
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	245 129		245 129
. Organismes sociaux	176 032		176 032
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	92 760		92 760
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	39 047		39 047
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	317		317
Autres dettes	3 640 198		3 640 198
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	676 080 153		676 080 153
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 017 595 743	10	1 017 595 733

Compte de résultat

Présenté en Euros

		Présent en Euros			
	de 01/04/2017 au 30/09/2018 (18 mois)	de 01/03/2017 au 31/03/2017 (01 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	4 025 926		4 025 926	4 025 926	N/S
Chiffres d'affaires Nets	4 025 926		4 025 926	4 025 926	N/S
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			8 734	8 734	N/S
Autres produits			10	10	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			4 034 669	4 034 669	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			730 516	730 516	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			57 794	57 794	N/S
Salaires et traitements			1 295 557	1 295 557	N/S
Charges sociales			527 375	527 375	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			44 977	44 977	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			2	2	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			2 656 220	2 656 220	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			1 378 449	1 378 449	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			22 018	22 018	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			22 018	22 018	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			86 097 783	86 097 783	N/S
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			86 097 783	86 097 783	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-86 075 765	-86 075 765	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-84 697 315	-84 697 315	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/04/2017 au 30/09/2018 (18 mois)	du 01/03/2017 au 31/03/2017 (01 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1		1	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1		1	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	145 430		145 430	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	145 430		145 430	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-145 429		- 145 429	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-32 808 828		-32 808 828	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 056 688		4 056 688	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	56 090 605		56 090 605	N/S
RESULTAT NET	-52 033 917		-52 033 917	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 18 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2017 avait une durée de 01 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 017 595 743,16 E.

Le résultat net comptable est une perte de 52 033 916,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/12/2018 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

1 / Evénements significatifs

a) Acquisition du groupe Prosens SAS et de ses filiales

Pour mémoire, en date du 21 avril 2016, la société Prosol SAS et ses filiales avait fait l'objet d'une acquisition avec effet de levier.

La société Prosens et sa filiale à 100% Natural SAS avaient été créées à cette occasion. La société Natural SAS détenant directement et indirectement à compter de cette date 100% du capital de la société Prosol SAS et donc de ses filiales.

En date du 27 avril 2017, la société Prosens SAS et ses filiales dont PROSOL SAS, ont fait l'objet d'une nouvelle acquisition avec effet de levier.

La société ZF INVEST et ses 2 filiales à 100% ZF MIDCO et ZF BIDCO ont été créées à cette occasion pour acquérir le capital des sociétés précédemment créées : les sociétés PROSENS et NATURAL filiale à 100%.

Ainsi, la société ZF INVEST et ses 2 filiales à 100 % ZF MIDCO et ZF BIDCO ont été créées en date du 13 mars 2017 et ont clôturé un premier exercice le 31 mars 2017. L'exercice clos le 30 septembre 2018 par ces trois sociétés a débuté le 1er avril 2017 et a une durée exceptionnelle de 18 mois.

b) Intégration fiscale

En application des dispositions des articles 223 A et suivants du code général des impôts, la société ZF INVEST s'est constituée société tête de groupe d'intégration fiscale à compter du 1er avril 2017.

A ce titre, et dans le contexte où la société ZF INVEST a acquis, le 27 avril 2017, indirectement plus de 95 % de la société PROSENS, elle-même société tête de groupe d'intégration fiscale depuis le 1er octobre 2016, la société ZF INVEST a élargi son groupe fiscal, initialement constitué des sociétés ZF MIDCO et ZF BIDCO, à certaines filiales précédemment intégrées au groupe fiscal mis en place par PROSENS et à d'autres filiales détenues directement ou indirectement à 95% au moins par la société ZF INVEST.

Ainsi, au 30 septembre 2018, le périmètre d'intégration fiscale dont ZF INVEST est la société tête de groupe comprend les sociétés suivantes :

- ZF INVEST
- ZF MIDCO
- ZF BIDCO
- PROSENS
- NATURAL
- FRAIS INVEST
- PROSOL
- PROSOL GESTION
- PROSOL EXPLOITATION
- LE FROMAGER DES HALLES
- CREMERIE EXPLOITATION
- GESTIM
- L'ATELIER DU FROMAGE
- GFM PRODUCTION
- BOULOGNE DIRECT
- WORLD MARECHAL
- CARNELIAS
- L'ECOLE DES METIERS DU FRAIS
- LOU & COMPAGNIE
- FL 500 EXPLOITATION
- FL 500 PARTICIPATIONS
- LS 500 EXPLOITATION
- LS 500 PARTICIPATIONS
- MAREE EXPLOITATION
- PROSOL DIGIT

Il résulte de la convention d'intégration fiscale signée entre les parties que, durant la période d'appartenance au groupe fiscal ZF INVEST, les filiales intégrées paieront à la société mère, à titre de contribution au paiement des impôts intégrés, une somme égale aux impôts intégrés qui auraient été dus par elles si elles avaient été imposables séparément, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié si elles n'avaient pas été membres du groupe fiscal ZF INVEST.

L'économie d'impôts intégrés qui résultera du régime de l'intégration fiscale sera définitivement acquise à la société mère sur le plan comptable.

Ainsi, la société ZF INVEST a comptabilisé un produit d'impôt de 32 830 194 euros, correspondant à l'économie d'IS acquise au 30 septembre 2018.

2 / Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et des créances rattachées à des participations.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition pour leur valeur brute.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

3/ Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation de créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 / Dettes financières

Pour assurer le financement de l'acquisition du groupe PROSENS, ZF INVEST :

- a procédé à plusieurs augmentations de capital pour un montant global de 393,5 M€ (dont 262,5 M€ souscrits par voie d'apports),
- a contracté un emprunt obligataire convertible (OC) envers ses principaux associés pour un montant de 585,5 M€ (dont 241,3 M€ souscrits par voie d'apports)
- a contracté une dette bancaire senior (via sa filiale ZF BIDCO) d'un montant de 683,1 M€ auquel s'ajoute une dette bancaire contractée par la filiale PROSOL SAS d'un montant de 76 M€

En date du 27 avril 2017, la société ZF Invest a émis un emprunt obligataire de 585 550 493 €. Les obligations convertibles ont été intégralement souscrites et libérées au 27 avril 2017.

Les principales caractéristiques de l'instrument financier sont :

- Valeur unitaire de l'obligation : 1 €
- Nombre d'obligations souscrites : 585.550.493
- Taux de Rémunération : taux fixe annuel de 10%, les intérêts sont capitalisés à la date anniversaire (27 avril) et non décaissés sur la durée de l'emprunt obligataire
- Durée de l'emprunt fixée à 7 ans, remboursé en totalité en 2024, à défaut d'un remboursement anticipé ou d'une conversion en actions ordinaires de ZF Invest
- Le montant du poste « Emprunts obligataires » s'élève à 671 634 K€ au 30.09.2018
 - o Dont intérêts capitalisés : 58 555 K€
 - o Dont intérêts courus : 27 529 K€

5/ Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

6/ Engagement de retraite

La société ZF INVEST et ses filiales appliquent la méthode préférentielle préconisée par le Règlement 99-02. Sur la plupart des filiales, les conventions collectives prévoient déjà une couverture obligatoire de l'indemnité de départ en retraite par un régime à cotisation définie. Ainsi, les droits à retraite sont déjà collectés parmi les charges sociales courantes de l'exercice. Les autres filiales bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies et plus particulièrement d'un régime d'indemnité de fin de carrière.

Le calcul des engagements de retraite a été réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées telle que définie par la recommandation ANC n° 2013-02 en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Un âge de départ à la retraite de 65 ans à l'initiative du salarié
- Des probabilités de départ estimées par tranches d'âges
- Des probabilités d'espérance de vie selon la table INSEE 2012-2016
- Un taux de revalorisation des salaires de 2 %
- Un taux d'actualisation : Iboxx Corporates AA 10+

7/ Crédit d'impôt compétitivité

Seules les entreprises soumises à l'IS comptabilisent le crédit d'impôt au niveau de l'entreprise qui le génère. Selon la législation en vigueur, le CICE est utilisé pour :

- Financer de nouveaux investissements
- Développer la formation et le recrutement du personnel de l'entreprise
- Améliorer et renforcer son fonds de roulement.

Le CICE d'un montant de 17 euros calculé par des sociétés transparentes est comptabilisé chez la société ZF INVEST proportionnellement à ses droits dans la société au crédit du compte 6990020.

Autres informations

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	4
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	4

Engagements donnés = 32 703 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	32 703
TOTAL	32 703

Les autres engagements de 32 703 euros correspondent à l'engagement lié au départ en retraite des salariés.

Le calcul des engagements de retraite a été réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées telle que définie par la recommandation ANC n° 2013-02 en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Un âge de départ à la retraite de 65 ans à l'initiative du salarié
- Des probabilités de départ estimées par tranches d'âges
- Des probabilités d'espérance de vie selon la table INSEE 2012-2016
- Un taux de revalorisation des salaires de 2 %
- Un taux d'actualisation : Iboxx Corporates AA 10+

Résultat des 5 derniers exercices

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/09/2018	31/03/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Durée de l'exercice	18 mois	1 mois	12 mois	mois	mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	393 549 507	10			
b) Nombre d'actions émises	393 549 507				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 025 926				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-84 797 768				
c) Impôt sur les bénéfices	-32 808 828				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-51 988 940				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-52 033 917				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-0				
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0				
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	4				
b) Montant de la masse salariale	1 295 557				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	527 375				

Tableau des filiales et participations

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ZF MIDCO	97 910 001		100	979 100 010	979 100 010				-11 424	
PROSOL DIGIT	100 000		100	100 000	100 000				-174 051	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ZF INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 393.549.507 euros
Siège social : 205, rue des Frères Lumière, ZAC du Chapotin, 69970 CHAPONNAY
828 311 415 RCS LYON

(la « Société »)

* * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2019

* * *

RESOLUTIONS PROPOSEES

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 font ressortir un résultat net comptable déficitaire de – 52 033 916,51 Euros, décide de l'affecter en intégralité au compte report à nouveau.

L'assemblée générale constate par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, que les dispositions de l'article précité ne trouvent pas à s'appliquer étant donné qu'il s'agit du deuxième exercice à être clôturé par la Société.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion sur les comptes consolidés établi par le Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30/09/2018, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports qui font ressortir un résultat net consolidé de -46.573 K€ ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

RESOLUTIONS VOTEES

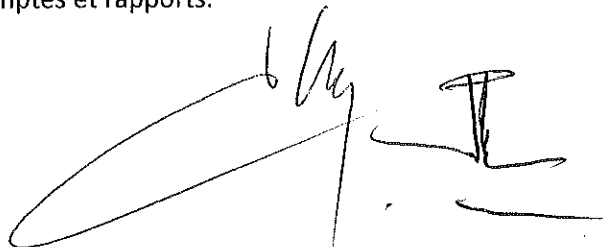
L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 font ressortir un résultat net comptable déficitaire de – 52 033 916,51 Euros, décide de l'affecter en intégralité au compte report à nouveau.

L'assemblée générale constate par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, que les dispositions de l'article précité ne trouvent pas à s'appliquer étant donné qu'il s'agit du deuxième exercice à être clôturé par la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion sur les comptes consolidés établi par le Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30/09/2018, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports qui font ressortir un résultat net consolidé de -46.573 K€ ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SR AUDIT
82 rue de la Petite Eau
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

DELOITTE & ASSOCIES
106 cours Charlemagne
69002 LYON



ZF INVEST

Société par actions simplifiée

205 rue des Frères Lumière
ZAC du Chapotin
69970 CHAPONNAY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice social de 18 mois clos le 30 septembre 2018

ZF INVEST

Société par actions simplifiée

205 rue des Frères Lumière
ZAC du Chapotin
69970 CHAPONNAY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice social de 18 mois clos le 30 septembre 2018

Aux associés de la société ZF INVEST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ZF INVEST relatifs à l'exercice social de 18 mois clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

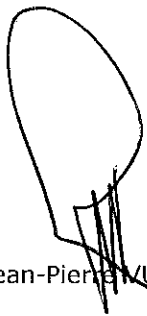
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex et Lyon, le 11 janvier 2019

Les commissaires aux comptes



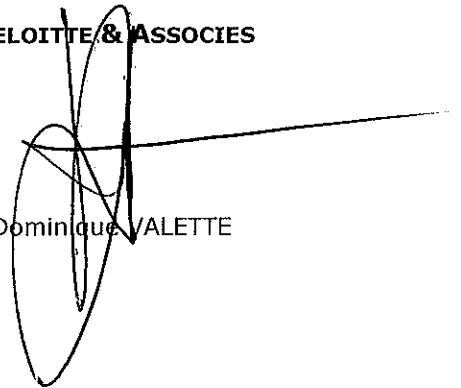
Jean-Pierre VUILLERMET

SR AUDIT



Philippe PAUTRAT

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE